N° 167 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 29 Mai 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

NON RAMBOURSÉ NE SORT PAS MEMBRE

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Œuvre de clarté

M. Doumergue, dont les incertitudes ont fait couler beaucoup d'encre, ces temps derniers, s'est arrêté à la solution la plus simple. Ne sachant s'il devait partir ou rester, il s'est dit qu'après tout il était aux ordres de la Chambre. Si la Chambre, après l'avoir vu et entendu, estime qu'il est l'amant de ses rêves, il demeurera. Si, au contraire, elle lui signifie qu'il y a entre elle et lui incompatibilité d'humeur, il ira faire un petit voyage, car les liaisons passagères, chacun sait ça, se terminent toujours par un voyage. Notez que dans les deux cas, M. Doumergue rendra un service à la République puisque son aventure dégagera — mieux que toutes les statistiques, je vous prie de le croire — le véritable état d'esprit de la nouvelle assemblée.

Ne nous y trompons pas, en effet. Ce qui peut arriver de pire au pays, ce n'est pas d'être dirigé vers de fâcheuses directions. Avec tous leurs défauts les Français ont l'esprit clair et quand les résultats forcément mauvais d'une mauvaise politique leur apparaissent, ils n'hésitent pas — parfois même avec trop de vivacité — à reconnaître leurs erreurs et à avouer leurs fautes. Non, le pire ce serait de patauger pendant quatre ans dans les flaques de l'équivoque, d'assister — comme on assiste à un combat de coqs — à la lutte sournoise des affamés de portefeuilles, d'embrouiller toutes les questions, de n'en résoudre aucune et de démoraliser ainsi la démocratie en la décourageant.

M. Doumergue a prouvé — sous l'ancienne Chambre — sa ferme volonté de ne pas laisser amoindrir la loi militaire. On pense bien que s'il se solidarisait ainsi avec ses prédécesseurs, s'il osait se séparer de plusieurs de ses amis, ce n'était pas sans de solides raisons. Lorsqu'on est au pouvoir, lorsqu'on est président du Conseil, lorsqu'on est ministre des Affaires étrangères, on se trouve aux prises avec des responsabilités redoutables auxquelles les militants dans leurs Congrès ou les candidats dans leurs tournées électorales n'ont pas toujours le loisir de penser.

La situation extérieure n'ayant été modifiée en rien, hélas, par les dernières élections, M. Doumergue n'entend pas se dédjuger et ce qu'il a dit à l'ancienne Chambre il le répétera à la nouvelle. Telle est l'assurance qu'il a donnée à un de nos confrères, assurance qui semble avoir légèrement refroidi certains socialistes résolus jusque-là à réclamer la suppression pure et simple des trois ans et disposés à présent à trouver une formule moins impérative. En tous cas, le débat s'engagera et c'est l'essentiel, car la France ne peut donner sans danger à l'Europe attentive l'impression qu'elle ruse misérablement quand son existence est en jeu.

La clarté que nous réclamons à ce sujet, nous voudrions qu'elle s'étende à toutes les autres questions et qu'elle illumine tous les coins. Le scrutin d'arrondissement noue a montré ses tares avec une générosité touchante. Il va falloir dire nettement si on va l'injurier pendant quarante-sept mois et l'embrasser à la fin du quarante-huitième ou si on va se décider — après l'avoir si largement arrosé avec de la salive — à l'arrêcher définitivement du bois de Bondy électoral.

Enfin, la question financière réclame des solutions urgentes et démocratiques. Faire preuve d'égoïsme, refuser la justice fiscale sur petits après leur avoir demandé un effort militaire serait commettre à la fois une mauvaise action et une faute, et ceux qui possèdent ont un intérêt puissant à se montrer intelligents. Il va de soi que l'injustice fiscale doit être supprimée et non déplacée, car ce serait la déplacer que de faire de l'impôt un instrument d'inquisition.

Certes, personne ne sait ce que la Chambre nouvelle donnera, de quoi nous devons nous réjouir, car les travaux des députés ont ceci de commun avec la mort : qu'il vaut mieux ne pas y songer longtemps à l'avance, mais enfin nous avons le droit d'affirmer que même médiocre ouvrière du progrès, elle méritera au moins l'estime du pays, si elle a le courage de commettre ses fautes sans se cacher, en pleine lumière.

MARTIN-MAMY.

INFORMATIONS POLITIQUES

LA RECONSTITUTION DES GROUPES A LA CHAMBRE

Paris, 28 mai.

MM. Jules Siegfried et Paul Bignon ont convoqué un certain nombre de leurs collègues, républicains de gauche, pour lundi matin, jour de la rentrée, au Palais-Bourbon, à l'effet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de reconstituer leur ancien groupe (la gauche démocratique) ou d'en constituer un nouveau sous un autre nom.

D'autre part, sur l'initiative de M. Lauraine et de quelques-uns de ses collègues, les anciens membres de la gauche radicale, ainsi que les nouveaux élus correspondant à la même opinion, vont être convoqués à l'effet de reconstituer ce groupe.

CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Le comité permanent institué par la conférence franco-allemande de Berne, l'année dernière, se réunira samedi prochain, à Bâle.

Voici les noms des parlementaires des deux pays qui prendront part à la réunion :

Membres français : MM. le comte de La Batut, d'Estournelles de Constant et Gaston Menier, sénateurs; MM. Augagneur, F. Bender, Franklin-Bouillon, Alphonse Chautemps, Dumesnil, Justin Godart, Grousseau, Jean Jaurès, M. Long, le général Pedoya, Schmidt, Marcel Sembat et Albert Thomas, députés.

Membres du Reichstag allemand : MM. le docteur Belzer, le docteur Bohle, le docteur Bollert, le docteur David, Fischbeck, le docteur Frank, Gothein, le docteur Hasse, le docteur Haegy, Conrad, Hansemann, Ledebour, Liesching, le docteur von Liszt, le docteur Müller-Meiningen, le docteur Pfeiffer, le docteur Ricklin, Scheidemann, le docteur Weil.

La réunion se tiendra samedi à dix heures du matin. Elle sera présidée pour le groupe français, par M. d'Estournelles de Constant ; pour le groupe allemand, par M. Conrad Hausemann.

Une partie des membres de la délégation française se rendront à Bâle isolément ; les autres quitteront Paris vendredi matin, pour assister, à leur arrivée à Bâle, à une réunion particulière du groupe français.

Le Kronprinz en Alsace

Strasbourg, 28 mai.

Le kronprinz a quitté Colmar ce matin et a visité la vallée de Munster, accompagné du grand état-major général. Il s'est ensuite rendu à Strasbourg en automobile, où il est arrivé à une heure.

Le prince est descendu à l'Hôtel de la Ville de Paris ; il restera deux jours à Strasbourg et visitera les forts des environs.

On visite n'ayant encore caractère officiel, aucune réception n'a eu lieu.

L'Imbroglio albanais

LA SITUATION

Durazzo, 28 mai.

La commission du contrôle s'est rendue à Tirana, pour parlementer avec les insurgés qui, comme ceux de Kavaja, réclament un prince musulman.

On dit que le 2 juin aura lieu, à Sinik, une réunion des délégués des insurgés des différentes tribus, afin de soumettre leurs revendications à la commission de contrôle.

Le ministre austro-hongrois a informé l'amiral Trifari que l'escadre autrichienne, venant de Malte, se rendra à Valona ; elle ira ensuite mouiller à Durazzo le 2 juin, pour un bref séjour.

M. DE TROTHA A BERLIN

Berlin, 28 mai.

Le maréchal de la cour du prince d'Albanie, M. de Trotha, est parti pour Berlin, chargé d'une mission spéciale.

CONSUL GÉNÉRAL ALLEMAND EN ALBANIE

Berlin, 28 mai.

Selon une dépêche de Saint-Pétersbourg, M. de Lucius, conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, serait nommé consul général d'Allemagne en Albanie. M. de Lucius fut, à deux reprises, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris, d'abord en 1899-1900, puis en 1902, en qualité de troisième secrétaire.

ECHOS

Le Testament de la vieille fille.

Il y a des gens, originaux de leur vivant, et qui veulent être encore même après leur mort. Dans cette catégorie il faut ranger Mlle Roy, une vieille fille de 79 ans, qui vient de mourir à l'hôpital-Sorgues (Vaucluse).

Par un testament en bonne forme, elle avait stipulé que toutes les personnes qui assisteraient à son enterrement recevraient une des pièces de 0 fr. 50 centimes que de son vivant elle avait collectionnées pour une somme de 400 francs. Elle avait également laissé une somme de 100 francs pour que la musique municipale joutât des airs funèbres pendant ses obsèques.

Ces bizarres autant que dernières volontés de la vieille demoiselle ont été scrupuleusement observées, et à la porte du cimetière il a fallu établir un important service d'ordre pour pouvoir effectuer la remise aux assistants de leur monnaie jetée de présence.

Il n'est pas indiqué — pas à la portée de toutes les bourses — *Revoir* du moins à son enterrement !

APRÈS LES ÉLECTIONS

La situation politique en Belgique

Le gouvernement en minorité DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

Bruxelles, 28 mai.

La situation politique, telle qu'elle résulte des chiffres officiels publiés à la suite du scrutin de dimanche dernier, est extrêmement curieuse : le gouvernement dispose encore d'une majorité de 12 voix à la Chambre, mais il est nettement mis en minorité dans l'ensemble du pays. En effet, les trois partis d'opposition, les libéraux, les socialistes et les démocrates chrétiens ont réalisé de tels gains de voix que les proportions établies par les élections de 1912 sont complètement bouleversées. Dans les cinq arrondissements de la Flandre orientale, les oppositions gagnent au total — y compris les voix des électeurs nouveaux — 24.441 voix, tandis que les catholiques y perdent 16.892 voix sur leur chiffre de 1912. Dans les cinq arrondissements de la province du Hainaut, les oppositions gagnent 17.596 voix sur leur chiffre de 1912, tandis que les catholiques perdent 453 voix. Dans les trois arrondissements de la province de Liége, les oppositions gagnent 12.212 voix sur leur chiffre de 1912, tandis que les catholiques y perdent 4.899 voix ; enfin, dans les deux arrondissement de la province du Limbourg, les libéraux gagnent 8.253 voix, tandis que les catholiques y perdent 5.541 voix.

Les catholiques obtiennent dans ces quatre provinces, en 1912, un total de 598.521 voix, et ils n'y ont obtenu dimanche que 570.736 voix : leur recul est donc de 27.785. Par contre, en 1912, les partis d'opposition obtinrent dans ces quatre provinces 696.305 voix et ils ont obtenu dimanche 757.512 voix : leur gain est donc de 61.207. Pour l'ensemble des quatre provinces, les oppositions obtiennent 186.776 voix de plus que les catholiques ministériels.

Si l'on considère maintenant que dans les cinq provinces dont les mandataires ne furent pas soumis à la réélection cette année, le Brabant, la province d'Anvers, le Luxembourg, la province de Namur et la Flandre occidentale, les catholiques obtinrent en 1912 au total 757.253 voix et qu'ils ont obtenu dimanche 570.736 voix dans les quatre autres provinces, on trouve qu'ils disposent dans l'ensemble du pays de 1.321.778 voix. Dans les cinq provinces dont les mandataires n'étaient pas soumis à la réélection cette année, les partis d'opposition ont recueilli en 1912 un total de 571.258 voix et comme ils ont recueilli dimanche dans les quatre autres provinces un total de 757.512 voix, les libéraux, socialistes et démocrates chrétiens disposent dans l'ensemble du pays de 1.328.765 voix, soit une majorité antiministérielle de 6.987 voix.

Or, avec 1.321.778 voix les catholiques disposent à la Chambre de 99 sièges, tandis qu'avec 1.328.765 voix, les partis d'opposition ne disposent à la Chambre que de 87 sièges. Avec environ 7.000 voix de minorité dans le pays, le parti catholique se voit attribuer 12 voix de majorité à la Chambre.

C'est là évidemment une situation de fait absolument anormale et on doit en conclure que le régime électoral belge fausse absolument le principe de la représentation proportionnelle. Aussi est-il certain que les partis de gauche poursuivront énergiquement leur campagne en faveur de la réforme électorale de manière que les élections de 1916 soient des élections générales. Qu'il y ait une majorité dans le pays en faveur de la réforme électorale, on peut difficilement le contester, puisque les libéraux, les socialistes et les démocrates chrétiens la réclament, bien qu'ils préconisent des formules différentes ; mais il est probable que la vieille-droite cherchera à reprendre toute son influence au sein de la majorité catholique et qu'elle s'efforcera de résister énergiquement au mouvement en faveur de la revision. Ce sera là la pause difficile à franchir pour le cabinet de Broqueville.

Un avion allemand en Russie

Grandens, 28 mai.

La *Grandenzer Gesellige Zeitung* annonce que l'aéroplane allemand qui a atterri en Russie est un biplan militaire du centre de Grandens ; il avait volé mardi après-midi, par un temps d'orage, au-dessus de Strasbourg, près de la frontière russe.

C'est en raison du mauvais temps que l'aviateur a dû atterrir sur le territoire russe.

Le voyage du tsar en Roumanie

Bucarest, 28 mai.

On annonce, de source officielle, que l'empereur Nicolas II, l'impératrice et leurs deux filles arriveront à Constantza le 1er juin, à bord du yacht impérial *Standard*. Les souverains qui débarqueront à 10 h. du matin, seront reçus par le roi Charles entouré de la famille royale, des ministres et des autorités civiles et militaires de Constantza.

A midi, aura lieu, au palais Royal, un grand déjeuner de gala, comprenant 80 couverts, auquel assisteront les ministres, les généraux, le chef d'état-major, le ministre de Russie à Bucarest, l'évêque, le préfet et le maire de Constantza.

A cinq heures, le tsar offrira à bord du *Standard* le thé à la famille royale, aux ministres et aux généraux.

Les souverains russes quitteront Constantza à 6 heures du soir.

M. Sazonof accompagne le tsar ; le yacht impérial sera escorté dans les mêmes conditions que l'Hohenzollern russe, de Stettin à Kiel.

L'ACTUALITÉ

LE LÉGISLATEUR est sans pitié pour nos gendarmes

Nadaud, Courteline et tant d'autres ont dans leurs écrits popularisé nos gendarmes : ces braves gens sont ainsi devenus des types classiques de notre littérature et de notre théâtre, et, bien que remplissant dans la vie une tâche sévère et ardue, ils nous ont, sur telle scène ou dans tel livre, souvent fait amuser de leur rire large et sonore ou de leur courroux irréductible et tintamarresque.

Mais ces dévoués serviteurs du pays, toujours sur le qui-vive, chevauchant sans cesse nuit et jour pour assurer la sécurité de chacun, ne vivent pas seulement de la renommée que nous leur avons faite, ni encore de toute la bravoure que nous leur connaissons, et si parfois nous nous égayons à la vue d'une spirituelle caricature d'un humoriste en renom où toute leur bonhomie s'étale, nous devons songer alors à leur existence réelle, toute faite d'abnégation et qui est aussi celle des plus déshérités.

Qui donc, en effet, se soucie de nos sympathiques pandores ?

Voilà tantôt dix ans que la question de l'amélioration de la situation matérielle des gendarmes est posée devant les pouvoirs publics et le Parlement, et jamais le moindre effort, le moindre interpellation n'ont été faits en ce sens par nos législateurs !

Qu'attend-on pour réaliser les réformes propres à assurer un peu plus de bien-être à ces soldats sans peur ni reproches, quand, chaque jour, le gouvernement se recommande des deniers-envers d'autres serviteurs de la patrie ? Un fait d'armes sensationnel, peut-être ? Mais leur vie n'est faite que de cela ! Alors est-ce de l'incohérence, du mauvais vouloir ? Non, nous croyons que c'est là de l'insouciance et que d'eux comme de tout humble la société es désintéressée... Et cette fois il nous sera permis de dire que le législateur est sans pitié pour le gendarme. Qu'on en juge.

Contraints de par des règlements régimentaires à une tenue d'une correction et d'une propreté parfaites, ne pouvant compter sur le gain de leur femme à qui le gouvernement interdit toute fonction, ils n'ont, la plupart du temps, pour assurer leur subsistance et celle de leur famille, aucune autre ressource que leur maigre solde.

Et l'on s'étonne, après cela, que le recrutement de ce corps d'élite soit difficile aujourd'hui, mais à qui la faute ? De nombreux sous-officiers de l'armée active rendent leurs galons pour rentrer dans la gendarmerie et sait-on quelle est la rétribution de ces braves ?

Ainsi, un simple gendarme, dans la cavalerie, reçoit, par mois, suivant l'ancienneté, de 126 francs 30 à 130 francs 80 ; dans l'infanterie, il empoche de 113 francs 70 à 118 francs 10, et là-dessus on opère divers prélèvements pour la retraite et l'équipement ; de plus, l'Etat ne fournissant que les armes, c'est au gendarme à parer à toutes les autres dépenses, même à celle du cheval !

Combien dérisoire paraît une telle situation sociale, alors qu'en Allemagne le gendarme reçoit de 150 à 180 francs par mois, loge en ville et perçoit encore une indemnité pour ferrer son cheval et s'habiller. Quant à la retraite, la proportion est la même : en Allemagne elle atteint 1.200 francs, en France elle ne dépasse pas neuf cents francs.

Et l'on voudrait que des sous-officiers qui, au régiment, touchent une solde supérieure, sont libres à cinq heures, peuvent disposer pleinement du dimanche, n'encourent pas de risques et ont une responsabilité atténuée, que des sous-officiers qui peuvent compter sur un avancement rapide et toujours assuré, viennent grossir les rangs, maintenant bien affaiblis, de la gendarmerie française !

Il est donc à souhaiter que l'on trouve dans notre budget de quoi relever le traitement et la retraite des gendarmes.

Il faut que nos gendarmes, braves Français et bons pères de famille, puissent vivre ; il faut que l'on s'occupe, à la Chambre, du sort de ceux qui, cachant leur misère et leurs souffrances, ont toujours accompli courageusement leur devoir.

A.-J. L.

LA POLICE du département du Nord est insuffisante

La police du département du Nord est insuffisante. On l'a dit. On peut le répéter sans crainte, car il n'est rien de plus exact.

Département-frontière, le Nord doit être pourvu d'une police appropriée à ses besoins. Tout le monde est d'accord sur le principe, depuis une quinzaine d'années. Mais la même unanimité ne se retrouve plus lorsqu'il s'agit de répondre au désir de la population.

On a ébauché des projets. Et pour ne parler que de Lille, on se souvient peut-être de la série de réformes naguère proposées par un conseiller municipal et reproduites ici même. L'an dernier, un haut fonctionnaire de la police parisienne déclarait à un de nos confrères qu'il allait mettre à l'étude un projet concernant Lille-Roubaix-Tourcoing.

Et tout récemment, M. Richard, directeur de la Sûreté générale, ancien secrétaire général de la Préfecture du Nord, manifestait l'intention de créer une nouvelle organisation qui engloberait la région de Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières.

Nous aurions donc tort de désespérer. On s'occupe toujours de nous et les projets succèdent aux projets, ce pendant que messieurs les rôdeurs de frontière et autres seigneurs d'égale importance, bénéficient de l'insuffisance de notre organisation policière.

Mais abstenons-nous d'ironiser. La présence à la sûreté générale d'un fonctionnaire qui a longtemps vécu dans le département du Nord et dont la sympathie nous est acquise, nous donne de sérieuses raisons d'espérer.

M. Richard a pu apprécier nos qualités d'ordre, de méthode et de ténacité. Il sait qu'il suffira de doter notre département d'un solide instrument de défense pour que nos fonctionnaires accomplissent d'excellente besogne.

L'Ecole de police de Dunkerque

Le Nord a d'ailleurs su prendre, à diverses reprises, d'heureuses initiatives. Et il ne nous paraît pas superflu de rappeler, au lendemain de l'inauguration de l'école de police, créée à Paris par M. Hennion — encore un homme du Nord ! — qu'une école analogue fonctionne à Dunkerque, depuis deux ans.

Sans prétendre établir une comparaison qui serait ridicule, il convient de féliciter M. Henri Terquem d'avoir tenté une expérience qui devait donner les meilleurs résultats.

Mais M. Terquem, lui-même, va nous renseigner sur cette école-modèle, qui mériterait d'être mieux connue :

« La moitié de notre personnel de quatre-vingt-dix agents a suivi actuellement les cours de notre école des gardiens de la paix, cours théoriques et cours pratiques, organisés avec un dévouement et une méthode remarquables par un fonctionnaire que l'ancien directeur de la Sûreté générale connaît bien, et qui a justifié — et au delà — dans les fonctions de commissaire central à Dunkerque tout le bien que M. Hennion pensait de lui.

« Grâce à leur éducation, les agents de Dunkerque connaissent « leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de l'administration, vis-à-vis du public. Ils ne risquent pas de commettre des erreurs ou des excès de zèle regrettables, et par une police pleine de tact, plus préventive que répressive, ils obtiennent les meilleurs résultats ». Les cours sont théoriques et pratiques. Les agents savent établir un signalement anthropométrique et, dans un concours, sont après à retrouver en quelques minutes, au milieu de nombreux autres, le « coupable » dont la fiche ne porte ni l'âge ni la taille.

La municipalité de Dunkerque a, en outre, su établir une saine émulation dans sa police en favorisant les meilleurs de ses agents. Elle a maintenu un tiers de l'avancement au choix, comme cela se pratique dans l'armée et elle est parvenue à supprimer le régime des faveurs et des recommandations.

Et les réformes réalisées par M. Terquem et ses collaborateurs ne prouvent-elles pas que sans rien demander au pouvoir central, une municipalité peut faire œuvre utile ? Les moyens d'action des municipalités sont, certes, limités. Et ce n'est pas avec des moyens aussi restreints qu'on pourra exploiter tous les gens sans aveu qui infestent la région. Mais est-ce une raison pour s'incliner indéfiniment devant l'odieuse routine ?

Le mystère de Landerneau

Brest, 28 mai.

Le rapport de M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, est arrivé à Brest, ainsi que les caisses contenant les vêtements de Pierre, de Cadiou, la pioche, le couteau et le rasoir qui avaient été saisis. L'expert n'a pas trouvé de traces de sang sur les vêtements de Pierre ni sur les instruments. Par contre, il a relevé de nombreuses traces sur les vêtements de Cadiou, ce qui indique bien que celui-ci fut tué alors qu'il portait les vêtements avec lesquels il fut enterré.

L'opération judiciaire avec prise de photographies qui devait être faite demain à la Grand'Palud, a été remise à plus tard.

Au cours d'un de ses derniers interrogatoires, l'ingénieur Pierre avait nié en outre un emploi du temps. Mais, depuis, Cadiou lui avait remis 300 francs pour acquitter le règlement de 600 francs à la police d'un wagon de poudre-poudre trouvé à l'administration militaire. Cet emploi, M. Dubillon, magasinier à la poudrerie de Moulin-Blanc, chargé de la réception des balles de coton, protesta avec une extrême énergie et en présence de Cadiou qui confirma cette déposition.

L'enquête judiciaire avec prise de photographies qui devait être faite demain à la Grand'Palud, a été remise à plus tard.

Au cours d'un de ses dernières interrogatoires, l'ingénieur Pierre avait nié en outre un emploi du temps. Mais, depuis, Cadiou lui avait remis 300 francs pour acquitter le règlement de 600 francs à la police d'un wagon de poudre-poudre trouvé à l'administration militaire. Cet emploi, M. Dubillon, magasinier à la poudrerie de Moulin-Blanc, chargé de la réception des balles de coton, protesta avec une extrême énergie et en présence de Cadiou qui confirma cette déposition.

M. le conseiller Albanel présidera les débats de l'affaire Caillaux

Le magistrat qui présidera la Cour d'assises de la Seine dans l'affaire Caillaux vient d'être désigné. C'est M. Louis Albanel, l'ancien juge d'instruction au tribunal de la Seine, actuellement conseiller à la neuvième chambre de la Cour de Paris.

Ces temps derniers, des avocats, bavardant dans les couloirs, avaient lancé le nom de M. Fernand Labori, sénateur, premier président, Emile Forichon, ce conformant au précédent Périvier dans le procès Zola, à Versailles, présiderait les débats de l'affaire Caillaux, M. le procureur général Herbaux, en personne, devant occuper, comme on sait, le siège du ministère public.

Cette désignation de M. Emile Forichon ne pouvait juridiquement avoir lieu, car M. le premier président, en recevant, à l'Elysée, la déposition de M. Raymond Poincaré, a fait un acte d'instruction l'empêchant de siéger comme président d'assises dans l'affaire Caillaux.

Ajoutons que la date exacte des débats du procès Caillaux n'est pas encore fixée d'une façon définitive. Il est infiniment probable que le procès viendra dans la première quinzaine de juillet prochain. Mais que les cas en cours de la première et de la seconde quinzaine du juillet, ce sera M. Louis Albanel qui présidera.

PROPOS DU JOUR

L'Allemagne inhabitable

Nos voisins ont la hantise DE L'ESPIONNAGE

Lorsque vos amis se disposent à [illegible] plir un voyage d'affaires ou d'agrément [illegible] Allemagne, serrez-leur bien la main et [illegible] tez-leur mille recommandations, car [illegible] n'êtes pas sûr de les revoir de si tôt.

Ont-ils l'allure tant soit peu militaire ? Sont-ils décorés de la Légion d'honneur ? Voilà de mauvais indices susceptibles de [illegible] faire arrêter à la première occasion [illegible] ceptions. Car les Allemands ont cette [illegible] de folie qu'il s'appelle le délire de la persécution. Cela devient même inquiétant.

Il y a deux mois, ils arrêtaient, à [illegible] un capitaine de vaisseau russe, M. [illegible] koff, en mission officielle en Allemagne. Quelques jours après, un ingénieur, M. [illegible] pool, accompagné de son conseil, subissait le même sort.

Il n'y a pas une semaine ils ont incarcéré avec leur brutalité habituelle, avec ce qui d'égards et de savoir-vivre qui [illegible] rise leur race, trois Français de passage munis des autorisations nécessaires : le célèbre industriel français, M. Clément-Bayard, son ingénieur, M. Sabatier, et architecte, M. Nicolas. On sait que M. Clément-Bayard est constructeur d'aéroplanes et de dirigeables.

Ces messieurs étaient accusés d'espionnage à l'atterrissage d'un Zeppelin ! [illegible] militaire, c'est défendu ! Alors, quatre [illegible] liciers se sont jetés sur eux, les ont [illegible] à une visite rigoureuse, à la formalité [illegible] l'anthropométrie, à un interrogatoire rapide et les ont conduits en prison [illegible] sont restés trente-six heures, leur [illegible] de prévenir le consulat, de télégraphier à leur famille, de communiquer entre eux oubliant même de leur apporter à manger.

M. Clément-Bayard a raconté par [illegible] nu, en termes indignés, les violences dont il a été l'objet et qui n'ont pris fin que [illegible] qu'il a pu être conduit devant le [illegible] impérial ; ce dernier l'a relâché, lui et [illegible] compagnons, sans d'ailleurs leur faire excuses.

Au sujet de ces incidents plus que [illegible] choux l'honorable industriel français a [illegible] parvenir, dès son retour à Paris, une [illegible] officielle au ministère des Affaires étrangères. Il est d'autant plus entré dans les [illegible] sauvageonnes du peuple allemand que l'an dernier, lorsque l'aviateur [illegible] Frederich vola de Berlin à Paris, il a [illegible] mis gracieusement son aéro-parc à [illegible] Moulineaux et son personnel [illegible] sa disposition. Aussi Frederich le remercia-t-il avec effusion par ce télégramme :

« Vous envoyer une reconnaissance [illegible] hospitalité gracieuse. Emportons le souvenir de la France et de ses [illegible] délicieux nous « revanger » à la première occasion ! »

« Revanger » signifiait : à tâtre de [illegible] che.

Elle est belle, la revanche germanique. Nous accueillons les leurs à bras [illegible] et pourtant on sait s'ils abusent du [illegible] dente de frontière, des atterrissages [illegible] petits — sous prétexte d'erreur — en pays français ! Pour nous en récompenser, [illegible] incarcèrent nos nationaux, venus chez [illegible] sur la foi d'autorisations en règle et [illegible] soumet pendant près de deux jours au régime des malfaiteurs, les obligent à [illegible] les humiliations qu'on inflige aux [illegible] aux malandrins.

Vous entendez d'ici les vociférations de la presse pangermanique, si l'on en traduit la dixième partie à quelqu'un des leurs. Et pourtant, ils sont assez concentrants, [illegible] lesions en pays français ! A Paris, ils [illegible] lent, au nombre de 40.000 et je vous [illegible] re qu'ils ne brillent pas toujours par la distinction et le tact. Or, non seulement [illegible] les subissons, mais nous n'avons cessé de montrer une excessive complaisance à leur égard. Ils sont chez nous comme chez eux et vivent librement sans être inquiétés ou même surveillés. Ils peuvent espionner [illegible] pour eux ! Et ils ne s'en privent pas.

En Allemagne, c'est à peine si nos voyageurs de commerce peuvent circuler avec quelque sécurité, sans être regardés comme des capions, sans subir les effets du zèle du policier qui sévit dans ce pays [illegible] tatif. Aussi, lorsqu'on a vu de près [illegible] « manière » des autorités germaniques, on se sent rudement heureux d'être Français.

Comment peut-on vivre en Allemagne ?

Comme en comprend bien de pauvres [illegible] si, le dessinateur alsacien, inculpé de haute trahison, pour d'être mêlé des [illegible] tracassières et inconvenantes de l'empereur Kaiser, comme on le comprend bien, [illegible] lorsqu'il exprime dans son album « Le Village », sa tristesse d'un jour que [illegible] vainqueurs ont su rendre insupportable !

Pol HANDUIN.

Les Etats-Unis et le Mexique

DÉBARQUEMENT D'ARMES

Des dépêches de Washington et de New-York rapportent que le vapeur « Ypiranga » et le « Bavaria » ont débarqué des munitions et des fusils de fort calibre à Puerto-Mexico.

LES NÉGOCIATIONS DE SAINT-PAUL

Niagara-Falls, 28 mai.

On a annoncé, à l'issue de la conférence, qu'un protocole serait signé le 30 mai. Il ne s'agirait, en définitive, que d'un simple accord des médiateurs d'une [illegible] [illegible]

On dit que [illegible] [illegible] [illegible]